

Expérience

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **72 (1933)**

Heft 7

PDF erstellt am: **19.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-225130>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

25 au 30 avril, et ils verront le monde sous un ciel moins triste, moins aigri. Le bon vin leur apportera quelque joie et qui dit ? peut-être, cet allant que la situation économique actuelle a fait perdre aux hommes, car le « Soleil et le Vin » dit M. M. Porta, « voilà la double origine de la civilisation ».

Et voilà pourquoi on veut mettre en honneur à Vevey cette belle et noble chose qu'est notre vin, notre vin qui par les caresses de son subtil bouquet, nous transporte dans un demi-rêve, vers ces cent golfes découpés du Léman, vers la douceur des rivages peuplés d'une armée de ceps, parure de ce beau pays du vin qui sans cela ne serait plus notre canton de Vaud.

Paul Chollet.

UN FOURRIER DE NAPOLEON 1er

JE l'ai connu en 1879 à Neuveville : M. Köller était un petit vieux ratatiné de passé quatre-vingts ans ; à ce moment-là, ses seules sorties étaient : l'après-midi, un petit tour du côté du Landeron, où il prenait deux décis de blanc dans un café et le soir, à 7 heures très précises, il entrait dans une auberge du centre de la petite ville pour y consommer également deux décis, rarement doublés. Il était peu causeur, mais combien je regrette maintenant n'avoir pas eu en mains une feuille de papier et un crayon pour relater quelques détails de sa vie militaire. Tout ce que je puis dire, c'est qu'il avait fait la terrible campagne de Russie en 1812 ; était-il du corps des Suisses qui défendaient le pont de la Bérézina pour laisser passer l'armée française, je ne puis l'affirmer.

Ses habitudes étaient si régulières qu'un soir, ne le voyant pas arriver à 7 heures, on demanda de ses nouvelles : il était peu bien et le lendemain, le fourrier Köller partait pour l'autre monde rejoindre son grand chef mort à Sainte-Hélène.

Julius.

Patrie Suisse. — Dans la « Patrie Suisse » du 18 février : deux pages fort intéressantes sur la nouvelle clinique dentaire de Genève, une étude sur le château d'Ergeul, d'amusantes photographies d'animaux grotesques, des causeries, des nouvelles, une page gaie. Parmi les actualités, les obsèques du comte Apponyi, l'éboulement sur la ligne du Gothard, les concours de ski d'Innsbruck, les matchs de football, de boxe et de lutte en Suisse romande.

OH ! LA VACHE !

LNE affaire bizarre vient d'être jugée devant la Chambre du Tribunal correctionnel. Un fermier avait vendu à son gendre la moitié d'une de ses vaches. Il refusa d'allouer au jeune homme la part du lait qui aurait dû lui revenir, prétextant qu'il ne lui avait vendu que la première moitié de l'animal. Le tribunal non seulement avait, par jugement rendu il y a un peu plus d'un an, donné gain de cause au malin fermier, mais il avait en outre condamné le gendre à fournir le fourrage et à abreuver la bête deux fois par jour. Mais il arriva qu'un beau matin, la vache, d'un coup de cornes bien appliqué, envoya le beau-père piquer une tête contre une clôture de fil de fer barbelé. Le fermier déposa plainte contre son gendre, propriétaire de la tête de l'animal et de ses accessoires, en vertu du grand principe juridique : *Accessorium principale sequitur*. Le gendre vient à nouveau d'être condamné à six cent trente-deux francs cinquante centimes de dommages-intérêts, y compris la valeur du pantalon endommagé.

Expérience. — Le jeune homme éperdu : Rose-Marie ? Savez-vous ce que c'est que d'aimer ?

La jeune fille souriante : Mai oui.

Le jeune homme éperdu : Non, vous ne pouvez pas savoir ce que c'est. Avez-vous jamais été l'objet, Rose-Marie, d'une passion immortelle, insondable, surhumaine, dévastatrice ? D'une de ces passions qui ne quittent deux êtres qu'avec la vie ?

La jeune fille souriante : Je vous crois... Montez avec moi, Alain, dans le cabinet de débarras. Je vous montrerai deux valises pleines de lettres, trois albums bourrés de photos et j'ai, dans mon érin, sept bagues de fiançailles.



MARCHE !... ON TE SUIVRA ! 7

Foularoud ne se montrait plus. Ployé sur un escabeau, la tête dans les mains, il réfléchissait : Quel diable lui avait joué ce tour-là ?... Tintinet ?... Mais comment ?... Non, il ne fallait pas s'exciter davantage. Seulement, plus Foularoud chassait ce soupçon loin de lui, plus il revenait à la charge... Oui, c'était la vengeance de César Reculette. Mais le moyen de le prouver ?...

Un grand abatement clouait Foularoud sur place. Soudain, cet abatement fut balayé par une violente colère. Assis devant une table de sapin blanc, constellée de taches de couleurs diverses, toute une après-midi Foularoud transpira sur une lettre qu'il signa en coup de poing, d'une écriture massive enveloppée d'un parafe définitif. Etant innocent (ce mot était souligné trois fois) il refusait net de payer et envoyait en termes peu parlementaires ses juges à tous les diantres... Trois jours après, le facteur apporta une lettre à en-tête imprimée : la Justice avertissait solennellement Ulysse Foularoud qu'il eût à payer sa dette, faute de quoi les gendarmes viendraient lui dire un mot. Par la même occasion, on lui rappelait brièvement que le moment était aussi venu, pour lui, de songer sérieusement à purger sa condamnation — dix jours de prison, puisqu'il déclinait l'amende — « pour violences et menaces de mort à l'adresse de M. César Tintinet ».

Cette lettre laconique, rédigée en style draconien, signée en coup de cravache, tomba chez Foularoud comme une trombe en Prazbiod. Le Tabou traya ses deux vaches. On l'appela. Il vint. Le facteur, un sourire équivoque au coin des lèvres, lui remit la missive en mains propres, ainsi qu'il était prescrit.

Le soir même, le Tabou, qui avait vieilli de dix ans, envoya sa réponse à la justice :

« Je viens, par la présente, vous déclarer que les bruits qui courent sur mon compte sont faux et dénués de tout fondement. Je ne payerai rien, ni d'une manière, ni d'une autre, vu que tout ça n'est que de l'injustice et que Tintinet est une immense canaille.

» Avec haute considération,

Ulysse Foularoud. »

P. S. — Du reste, la liberté du commerce est garantie par la Constitution fédérale. Inutile d'insister pour le paiement. Rien !... et c'est bon !

Deux jours s'écoulèrent encore. Une sourde inquiétude travaillait Foularoud. Quelque chose lui disait de rester chez lui, de se taire. Les enfants rentraient en pleurant de l'école : des camarades les avaient appelés voleurs. Et Foularoud se déchainait, leur défendant avec menaces de remettre le nez dehors... Des bandes de corbeaux rasaient l'horizon. Un ciel gris pesait sur la terre...

Le troisième jour, au matin, le facteur passa. Bravache, les bras croisés, Foularoud attendait : il en avait assez de cette histoire folle, de ces amendes, de ces papiers timbrés qui mettaient un grand trouble dans sa pauvre tête et lui ôtaient jusqu'au plaisir de boire.

— Alors, fit-il rudement, cause-t-on de moi, par le village ?

— Pas seulement ! répondit le facteur.

— M'accuse-t-on ?...

— Le père Crausaz hésita.

— Oh !... Il y en a de ceux qui t'accusent encore bien...

— Charrette !.. Dis-leur de ma part, à tous ces hypocrites, que s'ils étaient aussi honnêtes que moi, ça irait bel et bien dans la commune... Quant à Tintinet, le diable veut le refuser ; on n'admet pas, en enfer, des voleurs de ce calibre.

Le père Crausaz parti, Foularoud ouvrit la lettre : elle lui indiquait le soir même comme dernier délai de paiement. A défaut, le lendemain, au petit jour, le gendarme heurterait à la porte.

Sans même relire, Foularoud s'élança... Tintinet était dans sa cour, debout entre le vétérinaire et une vache malade. A la vue de son ennemi, il se saisit prestement d'une fourche appuyée à une barrière. Mais Foularoud, les traits convulsés, s'était arrêté à dix pas :

— C'est toi qui m'as versé de l'eau dans mon lait, hein ?... Pourquoi veux-tu m'anéantir ?... Je ne t'ai jamais point fait de mal...

Il y avait, dans cette voix, des reproches, mais aussi une prière, une supplication. Tintinet haussa les épaules, sans lâcher sa fourche... La Louise parut à une fenêtre. Curieuses, des poules se groupaient.

— Ah !... tu ne veux pas avouer, bougre de lâche !... Graine de pénitencier !... Criminel de première classe ! Hypocrite !... Les vers ne veulent pas osier attaquer ton cadavre !... Sale bête !

Sous son calme apparent, César Tintinet avait affreusement pâli.

— M. le vétérinaire, vous avez pris note ?... Bien... Ça sera toujours ça de plus à sa charge...

Et le vétérinaire, un gros sanguin, opina des paupières.

Dans sa cuisine, la femme de Foularoud traînait ses savates, répétant de temps à autre :

— Mon Dieu ! mon Dieu !...

Le Tabou allait à l'écurie, s'essayait à couper du bois, lâchait la hache. De guerre lasse, il vint s'affaler à la cuisine, sur une chaise. Les enfants ne reconnaissaient pas, en ce révolté aux gestes fébriles, le loquace cantonnier, leur père, qui, jusqu'alors, leur avait offert une vie mouvementée, mais bercée d'insouciance. Ils devinaient des choses, sans les comprendre. Le cadet, un moutard de cinq ans, pleurnichait sans raison... A la fin du souper, devant les assiettes vides, vaguement ému par tous ces jeunes visages apeurés qui le regardaient, Foularoud laissa retomber un poing désarmé, disant au soufflé :

— Je suis foutu !

La mère Foularoud se fit consolante, de toutes les forces de sa voix traînarde :

— Que non, mon pauvre homme ! Que non ! Ça se voit tous les jours, dans ce monde de misère, des histoires comme ça...

— D'accord !... Mais crois-tu que c'est Tintinet qui a fait le coup ?... Hein ?... Oui ou non ?

La femme hésita. Ainsi donc, elle non plus ne voulait pas le croire. Cette constatation amena dans le cœur de Foularoud, attendri par l'alcool, une douleur atroce... Sa femme, c'est-à-dire sa chose, son esclave, son souffre-douleur aux jours de bamboche, ne le croyait pas... Alors *qui* le croirait, désormais... Il tremblait. Et il regardait le sol avec terreur.

— Si tu ne réponds pas, je viens fou...

— Ah ! il ne faut pas te chagriner... Mais tu m'as joué tant de farces, que je ne peux pourtant pas prendre en considération tous tes dires.

(A suivre).

Benj. Vallotton.

Les Exclusivités du Bourg. — « Marie », Légende Hongroise, est une œuvre cinématographique extrêmement originale, qui va du réalisme au mystère avec une sûreté et une audace déconcertantes et proprement merveilleuses.

Annabolla, personnage central, autour duquel évolue toute l'action joue le rôle de Marie avec une sincérité et une émotion pénétrantes, elle a avec la grâce le visage même de la douleur humaine.

« Depuis la venue du film parlant, je n'ai vu de réalisation aussi poétique, empreinte d'un tel charme. C'est positivement un film de classe. Je suis absolument convaincu que ce film, qui émerge si hautement de la masse des histoires basement policières ou vulgairement sentimentales connaîtra un énorme succès. » Signé : Fritz Lang.

Pour la rédaction

J. Bron, édité.

Lausanne. — Imp. Pache-Varidel & Bron.